

# Appel à projet CUPS

## Diversifier l'accueil des talents (n°1 vague 2)

Afin d'amorcer la mise en place du Collège Universitaire Paris-Seine (CUPS) imaginé dans le cadre de l'initiative d'excellence, et plus particulièrement pour développer les formations professionnalisantes de niveau Licence, l'université Paris-Seine lance avec les fonds obtenus pour le NCU CUPS un appel à projets qui vise à soutenir des projets proposés par les établissements concernés ou par les structures de ces établissements (composantes, départements, directions, services, ...). Ces projets contribueront à structurer et renforcer la professionnalisation des cursus du collège universitaire, à accroître leur attractivité, à favoriser la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle directe.

La dotation globale annuelle reçue s'élève à 1,43 M€ sur 10 ans. Dans le cadre du présent appel à projets « diversifier les pédagogies », 600 000 euros sont consacrés en 2018 et 2019 à l'ouverture de formations professionnalisantes.

### Rappel du contexte et des enjeux

Le NCU CUPS vise à accompagner la création de l'undergraduate college en repensant l'architecture de la Licence et du DUT afin de pouvoir accueillir des publics divers et de flexibiliser les parcours. Un des axes principaux de NCU vise à **diversifier l'accueil des talents**, en proposant :

- **Professionnaliser les cursus** grâce au développement de Licences professionnelles dont une partie sera déployée à distance, à la mise en place de Parcours technologiques de grade licence et à la création de Licences professionnalisées à rentrée décalée et dont l'alternance dure deux années.
- **Dédier certains cursus aux bacheliers professionnels ou technologiques** comme les DUT construits sur le modèle de l'ENEPS et l'Ecole Vaucanson que le collège abritera.

### Nature de l'apport attendu concernant l'appel à projet

Cet appel à projets a pour but d'insuffler une dynamique d'innovation réaliste susceptible de déboucher sur la mise en place de dispositifs pérennes, en cohérence avec la stratégie politique globale du NCU.

Il est ouvert aux structures des établissements concernés (écoles, composantes, départements, directions, services, ...).

Les projets devront contribuer explicitement à la professionnalisation des cursus et/ou à la

valorisation de l'accueil d'un public divers dans une logique d'insertion professionnelle au sein des cursus de niveau Licence de l'établissement.

Dans ce cadre, la soumission de la réponse à l'appel à projets devra se positionner dans l'une des deux catégories suivantes :

**A. Création d'une formation (ou transformation) visant une insertion professionnelle directe**

Exemple : *licence professionnelle, licence professionnelle intégrée...*

**B. Accueil d'un public spécifique dans le cadre d'un cursus professionnalisant**

Exemple : *accueil d'un groupe de bacheliers professionnels, accueil d'étudiants en réorientation via un semestre décalé...*

Un projet pourra s'inscrire sur les deux catégories ci-dessus.

Une attention toute particulière sera portée à la pérennité des formations portées au-delà de la durée de couverture des fonds NCU.

## Réponse à l'appel à projet :

La réponse à l'appel à projet se fait à l'aide du dossier de réponse NCU intitulée « 20180914\_dossier\_reponse\_AAP\_CUPS\_diversifier\_laccueil\_des\_talents » disponible sur la page web « The Paris Seine Initiative ».

## Critères de sélection :

### Critères d'évaluation des projets :

Les projets seront évalués suivant les critères suivants :

- La cohérence entre les constats, les objectifs affichés et le dispositif proposé ;
- La valeur ajoutée du projet (originalité, innovation par rapport aux pratiques existantes) ;
- La soutenabilité financière ;
- La faisabilité opérationnelle ;
- La pertinence des indicateurs et critères d'évaluation choisis.
- La pérennité de la formation et le caractère reproductible de ses modalités de mises en œuvre ou d'autres structures des établissements concernés ;

## **Dépenses éligibles et soutenabilité des projets :**

Les fonds NCU ne peuvent pas permettre le financement du fonctionnement pérenne du ou des projets de formations, par contre ils peuvent répondre aux besoins pour financer sa création. Ainsi sont par exemple éligibles :

- La reconnaissance des heures nécessaires pour monter le projet (décharge ou heures complémentaires)
- Le recrutement d'un ingénieur pédagogique en CDD pour aider à monter le ou les projets de formation (la mutualisation sera recherchée pour l'ensemble des demandes de recrutement d'ingénieur pédagogique)
- Le recrutement d'un enseignant ou un enseignant-chercheur en CDD pour pallier les décharges des collègues investis sur le projet
- Les besoins de fonctionnement (comme l'achat de matériel spécifique) dans la limite de 20% du coût total du projet pour initier un projet mais pas les besoins éventuels de fonctionnement pérennes
- Pour les projets prévoyants des recettes via l'apprentissage, les besoins de fonctionnement sur les trois premières années, y-compris des CDDs éventuels, le temps que la formation s'autofinance.

Le soutien maximum attribué à un projet est plafonné à 150 000 € pour une durée de projet maximale de 3 ans.

Pour les projets de 3 ans, les fonds sont arbitrés pour 2 années fermes plus 1 année conditionnée au bon déroulement du projet.

La soutenabilité des projets sera étudiée par la direction des ressources de l'Université de Cergy-Pontoise, établissement coordinateur du projet en interface avec les porteurs et les services administratifs des établissements concernés (ou la direction administrative de la composante concernée ou du service concerné pour l'Université de Cergy-Pontoise).

## **Suivi des projets**

Le suivi des projets sera l'occasion de diffuser les actions envisagées auprès de la communauté universitaire. Pour cela, 3 séminaires seront organisés (au démarrage, à mi et en fin de projet) pour permettre l'échange entre les porteurs de projet et la communauté universitaire. La participation des lauréats à ces séminaires est obligatoire.

Les projets seront évalués annuellement (actions réalisées, consommation de l'aide allouée) afin notamment d'en mesurer l'impact et de le comparer aux objectifs attendus.

Les indicateurs définis dans le dossier de candidature seront la base d'une auto-évaluation

dont l'objet sera de mettre en évidence les points positifs et négatifs, les freins et les facilitateurs rencontrés afin de formuler des propositions d'amélioration favorisant l'essaimage au sein du CUPS.

## Processus d'évaluation

Chaque projet sera évalué par le groupe de travail Ingénierie pédagogique et FTLV. L'évaluation des propositions suivra les étapes suivantes :

• Envoi du projet initial par les candidats	12-10-2018
• Communication des résultats de pré-sélection des projets par le jury	26-10-2018
• Accompagnement (demande de précisions et/ou d'améliorations) des projets présélectionnés	du 29-10 au 9-11
• Envoi par les candidats présélectionnés du projet révisé	09-11-2018
• Communication des résultats de la sélection finale des projets par le jury (à partir du)	23-11-2018

## Modalité de réponse à l'appel à projet

- Les projets doivent être rédigés dans le dossier de réponse NCU et envoyés sous format Excel,
- Les réponses doivent être envoyées à l'adresse suivante : [reponse-aap-cups-fp@universiteparisienne.fr](mailto:reponse-aap-cups-fp@universiteparisienne.fr) avec copie au référent de l'établissement concerné (ou du directeur de la composante concernée ou du service concerné),
- Le dépôt du projet doit être réalisé en accord avec le référent de l'établissement concerné (ou du directeur de la composante concernée ou du service concerné),
- Le dossier de réponse doit être nommé :  
« annéemoisjours\_titre\_du\_projet\_AAP\_CUPS\_DAT\_n1v2 »  
(ex : 20180914\_formation\_pro\_bac+3\_en\_maths\_AAP\_CUPS\_DAT\_n1v2)

Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter Marie Caffin-Moi, Eric de Saint Léger, Marc Huertas ou Pierrick Roberge ([reponse-aap-cups-fp@universiteparisienne.fr](mailto:reponse-aap-cups-fp@universiteparisienne.fr))